

TYPES DE FRAIS INDIRECTS – HEC MONTRÉAL

CSA	Application d'une Contribution de support aux activités (CSA) de 10% des revenus admissibles sur les activités découlant des engagements de dons affectés supérieurs à 150 000\$
FIR	Uniformisation du taux de Frais indirects de recherche (FIR) à 27% des coûts directs admissibles (imposé par gouv. Québec) et modification de la répartition interne de distribution comme suit pour les contrats de recherche commanditée et les contrats de valorisation : <ul style="list-style-type: none">• 75% École• 15% Professeur ou pôle• 10% Direction de la recherche et du transfert
Frais de gestion	Frais de gestion de 16% des revenus admissibles des formations diplômantes autofinancées avec partenaires Frais de gestion de 16% des revenus des formations non diplômantes autofinancées, des colloques, des séminaires et autres types de revenus admissibles.
Surplus	Le surplus généré par les activités de formation diplômantes, après frais de gestion et partage avec le partenaire, demeure à l'École dans son entièreté Le surplus généré par les activités de formation non diplômantes, colloques, séminaires et autres revenus admissibles, après frais de gestion et partage avec le partenaire s'il y a lieu, demeure dans son entièreté au professeur ou pôle organisant l'activité.

MATRICE DES ACTIVITÉS ET DES FRAIS INDIRECTS

Source des fonds	Type de frais	Taux	Exemples d'activités	Répartition
Gouvernement du Québec, organismes agréés et non agréés	Frais indirects de recherche (FIR)	27% des coûts directs admissibles (ou 21% des revenus admissibles)	Contrats de recherche commanditée ou de valorisation	75 % École 15 % Professeur ou pôle 10 % DRT
			Subventions du gouvernement du Qc	100% École
Engagements de dons affectés de plus de 150K\$	Contribution de support aux activités (CSA)	10% des revenus admissibles (ce qui reste après appariement avec revenus d'autres sources enregistrés dans la même CCS)	Centres, chaires, professorships, pôles financés par un engagement de don affecté de plus de 150 000\$	100% École
Formations diplômantes autofinancées avec partenaires (*)	Frais de gestion	16% des revenus admissibles	Programmes d'enseignement crédités autofinancés	100% École
	Partage du surplus	Selon contrat avec tierce partie		100% École
Formations non diplômantes autofinancées (avec ou sans partenaires, mais avec parrain) (*), colloques, séminaires et autres revenus admissibles	Frais de gestion	16% des revenus admissibles	Colloques, séminaires, formations non diplômantes, programmes d'accompagnement	100% École
	Partage du surplus	Selon contrat avec tierce partie, s'il y a lieu		100% Professeur ou pôle

(*) Les termes du contrat avec le(s) partenaire(s) prédominent, si différent des taux de frais de gestion énoncés ici